

Rapport P-59 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-59 intitulée: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 8 avril 2003)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-59 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de bien étudier l'accès des piétons au parc depuis la promenade de l'Europe;
- que la circulation des véhicules privés soit limitée au maximum.